

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR EST CONÇU POUR LA SÉCURITÉ, LE CONFORT, L'HYGIÈNE ET LE BIEN ÊTRE DES ENFANTS.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PARC CHOUETTE MÔMES ©

Il incombe à l'adulte accompagnateur d'informer l'enfant de ce qu'il peut faire et de ce qu'il ne doit pas faire dans le parc afin que les espaces de jeux demeurent des lieux conviviaux.

ACCESSIBILITÉ

Le parc Chouette Mômes © est accessible aux enfants de 1 mois à 12 ans accompagnés d'au moins un adulte majeur.

L'entrée dans le parc est interdite aux mineurs non accompagnés d'un adulte. De même aucun adulte non accompagné d'enfant n'est autorisé à entrer dans le parc.

Les enfants sont sous la responsabilité et la surveillance exclusive des adultes accompagnateurs : aucun enfant ne doit être laissé seul dans le parc à l'exception des enfants confiés en garderie.

Chouette Mômes © décline toute responsabilité en cas de dommage ou d'accident en l'absence d'une surveillance appropriée de la part de l'adulte accompagnant.

Les ateliers proposant des activités payantes ne sont pas une garderie : les adultes accompagnateurs doivent être présents dans le parc le temps de l'atelier, les enfants leur étant rendus au terme de l'atelier proposé.

Le ticket d'entrée des enfants pour le parc donne le droit à un usage illimité en temps des structures, la participation aux activités gratuites. Toutes les autres prestations (ateliers, activités, anniversaires, snack, garderie, etc.) sont l'objet d'une tarification différente et supplémentaire.

Adultes et enfants doivent respecter les termes du règlement intérieur du parc Chouette Mômes © et se conformer aux recommandations du personnel du parc.

Le personnel du parc se réserve le droit de ramener à l'adulte accompagnateur tout enfant trouvé seul et sans surveillance dans le parc.

Pour la sécurité, le bien être et le confort de tous, Chouette Mômes se réserve le droit d'exclure tout enfant dont le comportement sera jugé trop dangereux pour lui et pour les autres. Aucune compensation financière ne sera versée en cas d'exclusion.

Pour des raisons d'hygiène, dans l'espace du parc, les enfants doivent obligatoirement être en chaussettes et les parents doivent porter les sur-chaussures distribuées lors de leur arrivée dans le parc. Des casiers individuels sont mis à votre disposition pour ranger les chaussures et les vêtements. Ces casiers peuvent être fermés avec un cadenas personnel.

Chouette Mômes© décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de vos effets personnels au sein du parc.

ACCES ET USAGE DES STRUCTURES GONFLABLES

L'accès aux structures gonflables est réglementé selon l'âge et la taille des enfants. Tous les jeux ne sont pas accessibles à tous les enfants.

- Les jeux du rez-de-chaussée sont réservés aux enfants de moins de 120 cm
- Les jeux du premier étage sont réservés aux enfants de plus de 120 cm

Les adultes accompagnateurs doivent faire respecter les consignes inscrites sur chaque jeu et sur le plan du parc pour savoir quels sont les jeux autorisés selon la taille et l'âge des enfants (moins de 120 cm/plus de 120 cm). Des toises disposées dans le parc sont à la disposition des adultes accompagnateurs afin de pouvoir mesurer les enfants à tout moment. Le personnel de Chouette Mômes © se réserve le droit de mesurer les enfants grâce aux toises s'il l'estime nécessaire.

Sauf exceptions et accord du personnel les jeux sont exclusivement réservés aux enfants et interdits aux adultes. Dans tous les cas, les adultes doivent se déchausser et porter des chaussettes ou des collants lorsqu'ils entrent dans les jeux.

Seule la ludothèque réservée aux enfants à partir de 1 mois est accessible aux adultes accompagnateurs sans restriction.

Les enfants doivent ôter leurs chaussures dès leur arrivée dans le parc afin de circuler et jouer en chaussettes. Si l'enfant n'a pas de chaussettes, il est possible d'en acheter à l'accueil.

Pour des raisons de sécurité, le personnel se réserve le droit d'exclure des jeux les enfants qui n'ont ni la taille ni l'âge requis s'il estime qu'il existe un risque en termes de sécurité collective. De même, le personnel se réserve le droit d'évacuer les enfants des jeux s'il l'estime nécessaire (trop d'affluence, regonflage d'un jeu, manque d'homogénéité du groupe d'enfants, etc.)

Les adultes accompagnateurs et les enfants doivent respecter les consignes réglementaires inscrites à l'entrée de chaque jeu tels que la capacité d'accueil des structures gonflables ou l'interdiction de monter à l'envers sur les toboggans.

Dans tous les jeux :

Les chaussettes sont obligatoires. Il est interdit d'être pieds nus ou en chaussons.

Ne pas porter d'objets durs, coupants ou dangereux tels que : lunettes, écharpes, montres, bijoux, ceintures, clés, stylos, serre-tête, etc.

Ne pas porter de jeans ou de pantalons avec rivets.

Ne pas porter de vêtements avec capuches et cordons notamment au niveau du col.

Ne pas faire de jeux dangereux ou de pirouettes.

Ne pas escalader les filets de la structure gonflable ; ne rien accrocher aux filets.

Ne pas descendre les toboggans à l'envers ou les remonter à partir de l'arrivée.

Ne pas manger, boire, mâcher du chewing-gum.

Si l'enfant porte un pantalon avec rivets il faut demander à l'accueil un sur-short qui sera restitué lors du départ.

Les vêtements à manches longues sont recommandés.

Les adultes accompagnateurs doivent faire respecter aux enfants les consignes d'usage et de sécurité du parc.

Les enfants ne doivent pas être laissés sans surveillance dans les jeux.

Si un enfant est en difficulté dans un jeu, l'adulte accompagnateur doit prévenir un membre de l'équipe Chouette Mômes © pour qu'il intervienne.

ANNIVERSAIRES

L'ensemble des termes du règlement intérieur est applicable lors des anniversaires.

La présence des adultes accompagnateurs est nécessaire durant toute la durée de l'anniversaire.

GARDERIE

Seuls les enfants en garderie sous la responsabilité d'un animateur peuvent être laissés sans adulte accompagnateur dans le parc.

Il sera demandé aux adultes accompagnateurs une carte d'identité lorsqu'ils laissent un enfant en garderie et lorsqu'ils viennent le récupérer. Si l'adulte accompagnateur qui vient chercher l'enfant au terme de la garderie n'est pas le même que celui qui l'a déposé, les membres de Chouette Mômes © doivent en être prévenus lors de l'arrivée de l'enfant. Il sera demandé un papier d'identité.

Il sera demandé aux adultes accompagnateurs laissant un enfant en garderie les principaux antécédents médicaux et allergiques de l'enfant.

PERSONNES HANDICAPÉES

Chouette Mômes © dispose des installations réglementaires permettant l'accès du parc aux personnes handicapées.

.....

Tout dégradation faite aux jeux ou structures par un enfant ou par un adulte sera sous l'entière responsabilité de l'adulte accompagnant et pourra amener à des poursuites.

Boissons et aliments d'origine extérieurs sont interdits. Seuls les aliments pour bébé peuvent provenir de l'extérieur.

Chouette Mômes © se réserve le droit de modifier le règlement intérieur à tout moment

Chouette Mômes © est un espace non fumeur

Les animaux sont interdits dans l'espace de Chouette Mômes ©